

Le Parlement européen vote une résolution d'urgence sur la situation des droits de l'homme en Algérie

Le Parlement européen (PE) a adopté jeudi 26 novembre à une écrasante majorité (669 voix pour, 2 contre, 22 abstentions) [une résolution d'urgence sur l'Algérie](#). Elle souligne « la détérioration de la situation des droits de l'homme en Algérie, en particulier le cas du journaliste Khaled Drareni », condamné à deux ans de prison le 15 septembre dernier.

le texte exprime la solidarité du Parlement avec « tous les citoyens et citoyennes algériens, quels que soient leur origine géographique ou ethnique et leur statut socioéconomique, qui manifestent pacifiquement depuis février 2019 ». Le texte souligne également « qu'en 2020, les mouvements de défense des droits des femmes ont multiplié les dénonciations des actes de violence de plus en plus fréquents à l'encontre des femmes » et qu'ils ont appelé à « la révision des lois en vigueur, en particulier du code de la famille et de plusieurs articles du code pénal, afin de garantir une pleine égalité entre les femmes et les hommes ».

Le journaliste Khaled Drareni – dont le cas est mis en avant dans la résolution – est devenu un symbole de la liberté de la presse en Algérie. Son harcèlement par les autorités algériennes et sa condamnation à deux ans de prison sont emblématiques d'une répression accrue de la part des autorités.

Condamnant l'escalade des arrestations et des détentions arbitraires, le Parlement demande aux autorités de « remettre immédiatement en liberté, sans conditions, Mohamed Khaled Drareni et tous ceux qui ont été détenus et inculpés pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression, que ce soit en ligne ou hors ligne, et à la liberté de réunion et d'association, y compris Yacine Mebarki, Abdellah Benaoum, Mohamed Tadjadit, Abeldhamid Amine, Abdelkrim Zeghileche, Walid Kechida, Brahim Laalami, Aissa Chouha, Zoheir Kaddam, Walid Nekkiche, Nourredine Khimoud et Hakim Addad».

Le Parlement « appuie la demande de Michelle Bachelet, Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, en vue de la libération urgente, compte tenu de la pandémie de COVID-19, de tous les prisonniers politiques et de toute personne détenue pour avoir exprimé une opinion dissidente ».

il « invite les autorités algériennes à déverrouiller les médias et à mettre fin à toute arrestation ou détention de militants politiques, de journalistes, de défenseurs des droits de l'homme ou de personnes qui expriment une opinion dissidente ou critique à l'égard du gouvernement ».

Il invite également, les autorités algériennes à garantir à la fois une pleine reddition de comptes et un contrôle démocratique et civil des forces armées, ainsi que la subordination effective de ces dernières à une autorité civile légalement constituée, et à faire en sorte que le rôle de l'armée soit

correctement défini dans la Constitution et explicitement limité aux questions touchant à la défense nationale;

Il invite instamment les autorités algériennes à autoriser l'entrée dans le pays des organisations internationales des droits de l'homme et des titulaires de mandat au titre de procédures spéciales des Nations unies;

En outre, le parlement européen se dit préoccupé par les tracasseries administratives que connaissent les minorités religieuses en Algérie, notamment eu égard à l'ordonnance n° 06-03; engage le gouvernement algérien à réviser l'ordonnance n° 06-03 afin qu'elle soit conforme à la Constitution et aux obligations internationales de l'Algérie en matière de droits de l'homme, notamment à l'article 18 du PIDCP; demande le respect de la liberté de culte de toutes les minorités religieuses.

Enfin, il charge son Président de transmettre la présente résolution au vice-président de la Commission et haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, au Conseil, à la Commission, aux gouvernements et aux parlements des États membres, à la délégation de l'Union européenne à Alger, au gouvernement algérien, au Secrétaire général des Nations unies, au Conseil des droits de l'homme des Nations unies et au Conseil de l'Europe.